

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
07/2/10  
DOSSIER N°5799**

CONVENTION CAUE 2023

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service Patrimoine*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : CONVENTION CAUE 2023**




**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n° CD2023/02/1/26 du 10 février 2023 fixant le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement pour l'année 2023  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-07/2/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

251244  
Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 023-222309627-20230711-CP2023156-DE

Décide :

- d'approuver la convention en annexe à la présente délibération, relative aux moyens matériels mis à disposition du C.A.U.E et aux modalités de l'intervention financière du Département pour l'année 2023 ;
- d'autoriser le premier Vice-président du Conseil départemental ou son représentant à signer ce document et toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre.

Ne prennent pas part au vote :

Mme V. Simonet, M. G. Marsaleix, Mme C. Defemme, Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. J.L. Léger),  
Elus membres du Conseil d'Administration CAUE

**Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**